

DÉTACHEMENT ENTRANT DANS LE CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, **D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Rectorat de Strasbourg – Guide pratique

TABLE DES MATIÈRES

I. Références réglementaires.....	3
II. Suis-je éligible à un détachement au sein des corps du second degré ?	3
III. Ma candidature.....	4
Je peux déposer ma candidature uniquement en ligne, dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase	4
III.1 - Je suis fonctionnaire de catégorie A dans la Fonction Publique Territoriale, dans la Fonction Publique Hospitalière ou dans la Fonction Publique d'État hors Éducation Nationale.....	5
III.2 - Je suis fonctionnaire de l'Éducation Nationale de catégorie A dans l'Académie de Strasbourg	5
IV. Comment se déroule mon détachement ?	5
IV.1 - Ma première année de détachement	5
IV.2 - Ma carrière pendant mon détachement	6
IV.3 - Je suis dans ma première année de détachement	6
IV.4 - Je suis dans ma deuxième année de détachement	6

I. Références réglementaires :

Note de service ministérielle du 04 novembre 2025, publiée au BOEN n°43 du 13 novembre 2025 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo43>

Circulaire DPE n° du 18 novembre 2025 : « lien vers circulaire site académique »

II. Suis-je éligible à un détachement au sein des corps du second degré ?

Je peux solliciter le détachement :

- si je suis fonctionnaire titulaire de catégorie A dans la Fonction Publique d'État, dans la Fonction Publique Hospitalière ou dans la Fonction Publique Territoriale ;
- si je remplis les conditions de diplôme correspondant au corps au sein duquel je souhaite être détaché(e) (voir tableau ci-dessous).

		Je suis...	
		Personnel enseignant du 1 ^{er} et 2 nd degré, d'éducation et Psy-EN titulaire relevant du ministère de l'Éducation nationale.	Fonctionnaire titulaire de catégorie A (dont ressortissants de l'Union européenne).
Je veux être détaché(e) en tant que...	... je dois détenir les diplômes et titres suivants :		
Professeur agrégé	Accès au corps impossible par la voie du détachement.		Master 2 ou équivalent. Accès au corps des professeurs agrégés, discipline EPS : master 2 ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021.
Professeur certifié	Licence ou équivalent.		Master 2 ou équivalent.
Professeur de Lycée Professionnel (PLP)	Enseignement général : Licence ou équivalent. Spécialités professionnelles : diplôme de niveau 5 (bac+2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline. ou Diplôme de niveau 4 (bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4.	Enseignement général : Licence ou équivalent.	Enseignement général : Master 2 ou équivalent. Spécialités professionnelles : diplôme de niveau 5 (bac+2) + 5 ans de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette discipline. ou Diplôme de niveau 4 (bac) + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau 4.
Professeur d'EPS (PEPS)	Licence STAPS ou équivalent. + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021.		Master 2 ou équivalent. + Licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme obtenues selon les modalités prévues par l'arrêté du 12 février 2019, modifié par l'arrêté du 13 juillet 2021.

		Je suis...	
		Personnel enseignant du 1 ^{er} et 2 nd degré, d'éducation et Psy-EN titulaires relevant du ministère de l'Éducation nationale.	Fonctionnaire titulaire de catégorie A (dont ressortissants de l'Union européenne).
Je veux être détaché(e) en tant que...	... je dois détenir les diplômes et titres suivants :		
Conseiller principal d'éducation (CPE)	Licence ou équivalent. Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel.	Master 2 ou équivalent.	
Psychologue de l'Éducation Nationale (Psy-EN)	Licence de psychologie + Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures, soit 14 semaines (les candidats veilleront à communiquer le diplôme ou le relevé de notes mentionnant la validation de ce stage) ou Autre(s) diplôme(s) dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990 (liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue).		

Note : les diplômes obtenus à l'étranger devront faire l'objet d'une attestation de comparabilité délivrée par le département de reconnaissance des diplômes de France Éducation internationale.

III. Ma candidature :

Je dépose ma candidature en ligne, dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante :

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

Ma candidature doit impérativement avoir été saisie entre le 21 novembre et le 21 décembre 2025 inclus.

Je veille à fournir les justificatifs demandés à l'Annexe 7 de la note ministérielle.

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

III.1 - Je suis fonctionnaire de catégorie A dans la Fonction Publique Territoriale, dans la Fonction Publique Hospitalière
ou dans la Fonction Publique d'État hors Éducation Nationale.

Je veille à joindre à ma demande l'Annexe 6 de la note ministérielle complétée par mon supérieur hiérarchique ou par l'autorité de gestion de mon corps d'origine.

III.2 - Je suis fonctionnaire de l'éducation nationale de catégorie A dans l'Académie de Strasbourg.

Je veille à joindre à ma demande l'Annexe 6 de la note ministérielle complétée par mon supérieur hiérarchique ou par l'autorité de gestion de mon corps d'origine.

Je suis...	Je demande l'avis...
Personnel ATSS de catégorie A	<p>... du recteur de l'Académie de Strasbourg.</p> <p><i>Comment ?</i> Il faut faire parvenir par courriel, au format PDF, à l'adresse de mon gestionnaire RH, l'annexe 6 préremplie de mon nom et prénom, en indiquant en objet « <i>avis Recteur détachement</i> ».</p> <p><i>Quand ?</i> Avant le 21 décembre 2025 (fermeture de l'application Pégase).</p>
Personnel enseignant du 1 ^{er} degré	<p>... du DASEN du département d'exercice.</p> <p><i>Comment ?</i> <u>Quel que soit le département d'exercice</u>, il faut faire parvenir par courriel, au format PDF, à l'adresse de mon gestionnaire RH, l'<u>Annexe 6</u> préremplie de mon nom et prénom, en indiquant en objet « <i>avis DASEN détachement</i> ».</p> <p><i>Quand ?</i> Avant le 21 décembre 2025 (fermeture de l'application Pégase).</p>

IV. Comment se déroule mon détachement ?

IV.1 - Ma première année de détachement :

Je suis accueilli(e) en détachement pour une durée initiale de 2 ans (sauf situation particulière).

Durant la première année de détachement, je suis affecté(e), à titre provisoire et à temps complet sur un poste resté vacant à l'issue du mouvement, au plus proche des souhaits exprimés dans ma lettre de motivation.

Je ne suis pas autorisé(e) à participer au mouvement inter-académique dans mon corps d'accueil.

Je suis accompagné(e) par les corps d'inspection de ma discipline qui me préciseront les modalités de formation.

IV.2 - Ma carrière pendant mon détachement :

Je bénéficie du principe de double carrière :

- je bénéficie des mêmes droits à l'avancement que les membres du corps d'accueil ;
- si j'obtiens une promotion dans le corps d'origine, celle-ci sera prise en compte dans mon corps d'accueil.

Je suis rémunéré(e) selon les règles applicables à mon corps d'accueil.

IV.3 - Je suis dans ma première année de détachement

Je fais connaître mon souhait concernant la rentrée suivante à la division des personnels enseignants (DPE) en renvoyant,

avant le 06 mars 2026, l'Annexe 9 relative à ma situation à la prochaine rentrée scolaire à l'adresse :

ce.dpe@ac-strasbourg.fr en copie clara.marinho@ac-strasbourg.fr.

Les options qui s'offrent à moi sont :

- a. Le maintien si je souhaite effectuer la deuxième année prévue par mon arrêté de détachement ;
- b. L'intégration dans mon **corps d'accueil** : je suis alors participant(e) obligatoire au mouvement intra académique ;
- c. La réintégration à mon **corps d'origine** : je prends alors attache avec mon administration d'origine pour connaître les modalités de réintégration.

Le maintien et l'intégration sont soumis à l'avis favorable des corps d'inspection.

IV.4 - Je suis dans ma deuxième année de détachement

Je fais connaître mon souhait concernant la rentrée suivante à la division des personnels enseignants (DPE) en renvoyant avant le 06 mars 2026 l'annexe 9 relative à ma situation à la prochaine scolaire à l'adresse :

ce.dpe@ac-strasbourg.fr en copie clara.marinho@ac-strasbourg.fr.

Les options qui s'offrent à moi sont :

- a. Le renouvellement si je souhaite poursuivre mon détachement au-delà de la période prévue par mon arrêté de détachement ;
- b. L'intégration dans mon **corps d'accueil** : je suis alors participant(e) obligatoire au mouvement intra académique ;
- c. La réintégration dans mon **corps d'origine** : je prends attache avec votre administration d'origine pour connaître les modalités de réintégration.

Le renouvellement et l'intégration sont soumis à l'avis favorable des corps d'inspection.